

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT ARB 2017

1. VALIDITE :

Le présent règlement entre en fonction le 01.03.17 et régit le championnat ARB organisé par les clubs membres l'ARB, Ce règlement est reconduit tacitement si l'AG ni apporte aucune modification.

2. PARTICIPATION

Les courses ARB sont ouvertes à toutes les personnes en possession du matériel nécessaire à la pratique du BMX et d'une licence BMX valable. Les pilotes des catégories Débutants et Boys 5-7/Girls 6-8ans sont autorisées de participer sans licence pendant 1 année. Age minimum : 5 ans révolus (Date de naissance). Les pilotes sans licences doivent présenter une pièce d'identité, une attestation du club et d'une assurance d'accident.

3. CATEGORIES :

Les catégories sont harmonisées avec le DSM (Deutsch Schweizer Meisterschaft) et sont validées par l'AG. Voir le **tableau des catégories** de l'année en cours.

Un surclassement est possible suite au(x) podium(s) au CS, CE ou CW. Une demande doit être adressée au comité de l'ARB.

Un changement de catégorie pendant la saison n'est pas admis.

4. HORAIRE DES COURSES

Le comité élabore **l'horaire** de courses et le fait valider par l'AG.

5. FINANCE D'INSCRIPTION

La finance d'inscription est fixée par l'AG, elle est remise par le club organisateur au trésorier de l'ARB et doit permettre de couvrir les frais

des récompenses, de la sécurité, le défraiement du speaker et les frais de fonctionnement.

Pour 2017 : **CHF 20.00**

Délais d'inscription : Le jeudi (20h00 au plus tard) qui précède la course.

Chaque club nomme un responsable, qui inscrit les pilotes du club en une fois auprès du responsable du bureau de course. Des inscriptions individuelles peuvent se faire le samedi selon l'horaire de l'année en cours. **La confirmation du dimanche est supprimée. Une pénalité de 15.00 sera demandée en cas d'inscription tardive et hors responsable de club.**

Les pilotes non-licenciés peuvent prendre en location un transpondeur pour CHF 10.00 + CHF 40.00 (caution).

6. EQUIPEMENT PILOTE ET VELO

Selon règlement UCI en vigueur.

Toute protection supplémentaire est recommandée mais pas obligatoire.

Des contrôles seront appliqués lors de toutes les manches, par du personnel désigné par l'ARB.

Un pilote ne respectant pas les points ci-dessus peut être après avertissement disqualifié ou rétrogradé à la dernière place.

7. PEDALES AUTOMATIQUES

Les pédales automatique sont autorisé partir de la catégorie Boys 12-13 ans / Girls 13-14 ans.

8. TRANSPONDEURS

Aucun pilote ne peut participer aux courses sans transpondeur.

9. PLAQUES

- Les numéros de plaques sont attribués par la commission BMX de Swissscup. (Couleurs de fonds et des chiffres voir règlement Swissscup).
- Les pilotes sans licences (voir art. 2) se feront attribuer un numéro par le bureau de courses. L'ARB attribue des numéros impairs à partir de 11. Le DSM attribue des numéros pairs à partir de 12.

- La plaque latérale est obligatoire.

10. MODE ET DEROULEMENT DES COURSES

Les courses ARB sont structurées de la manière suivante :

- 3 manches qualificatives
- ¼- finales et ou ½-finales (selon nombre de pilotes inscrits)
- ½-finales seulement pour les pilotes classés en poule A
- Finales A-B-C-D-E ou F (tous les pilotes ont droit à une finale)

La **répartition** dans les séries se fait selon le principe de « scrambled motos », c.à.d. d'une manière aléatoire par le logiciel.

En cas de participation de **8 ou moins** de pilotes il y a 4 manches à point, la 4^{ème} manche se déroule lors des finales.

Avec 9 à 10 pilotes le Trackmanager peut librement décider si une finale B a lieu.

En cas de 9 pilotes seulement 7 pilotes peuvent participer à la finale A. Cette règle est également valable pour les catégories Cruiser.

Système de transfert

Nombre de pilotes	Manches de qualifications	¼ finales	½ finales	Finales A/B
<8	1	-	-	Manche à points
9 à 16	2	-	-	Finales – A/B
17 à 24	3	-	2 x 8 pilotes	Finales – A/B
25 à 32	4	-	2 x 8 pilotes	Finales – A/B
33 à 40	5	4 x 8 pilotes	2 x 8 pilotes	Finales – A/B
41 à 64	6 - 8	4 x 8 pilotes	2 x 8 pilotes	Finales – A/B

En cas d'égalité de points c'est le résultat de la 3ème manche qui compte. Et s'il y a encore égalité, c'est le classement de la 2^{ème} manche qui compte. En cas d'égalité de points issus des 3 manches c'est le meilleur temps de la 3ème manche qui est déterminant.

11. ATTRIBUTION DES POINTS

<u>Finale A</u>		<u>Finale B</u>	
1er	75 points	9ème	56 points
2ème	70 points	10ème	55 points
3ème	65 points	11ème	54 points
4ème	62 points	12ème	53 points
5ème	60 points	13ème	52 points
6ème	59 points	14ème	51 points
7ème	58 points	15ème	50 points
8ème	57 points	16ème	49 points
<u>Finale C</u>		<u>Finale D</u>	
17ème	48 points	25ème	40 points
18ème	47 points	26ème	39 points
19ème	46 points	27ème	38 points
20ème	45 points	28ème	37 points
21ème	44 points	29ème	36 points
22ème	43 points	30ème	35 points
23ème	42 points	31ème	34 points
24ème	41 points	32ème	33 points

Les pilotes classés après la 32ème place reçoivent des points en régressant de 1 point à chaque rang.

12. PENALITES

DNS = Did not start → Un pilote se présente pas au start à cause d'une blessure ou d'une autre raison et classé DNS.

Pour un premier DNS le pilote se voit attribué 2pts en plus du nombre de pilotes listés dans sa catégorie. Lors d'un 2^{ème} DNS le pilote sera disqualifié

Lors d'une blessure le pilote sera classé à la dernière place du classement du jour, pour autant que la blessure fût signalée au bureau de courses.

DNF = Did not finish → Un pilote qui a pris part au départ mais n'arrive pas à finir la course et classé comme DNF.

Un pilote classé DNF reçoit le nombre de points égaux aux nombre de pilotes présents au start. Il peut continuer sa participation à la course pour autant qui se qualifie pour le round suivant.

REL = Relegated → Un pilote relégué.

Un pilote relégué à la dernière place par décision du Trackmanager est classé REL et il obtient 2 points supplémentaires par rapport au nombre de pilotes inscrits.

DSQ = Disqualified → Un pilote disqualifié.

Un pilote est retiré de la course du jour suite à une faute grave de course, mauvais comportement, insulte grave vis à vis du trackmanager, des commissaires, du bureau de course et club organisateur.

13. CLASSEMENT FINAL

Il est tenu par un(e) responsable nommé par le comité.

Le classement final du Championnat ARB est calculé en fonction des points accumulés lors des finales de chaque course.

Si plusieurs pilotes ont le même nombre de points après soustraction des moins bons résultats, la décision est basée sur le plus grand nombre de victoires, de deuxième rang, troisième rang, etc. qui ont été atteints au cours de la saison. Si l'égalité subsiste toujours, le classement de la dernière manche est déterminant.

Pour être classé au classement général, il faut avoir participé à 7 manches minimum.

14. CLASSEMENT POUR LE TROPHÉE DES CLUBS

Les 5 meilleurs résultats des clubs ARB (tous dans des catégories différentes) sont additionnés par manche. Après la finale le club qui aura le plus de points gardera le trophée pendant une année. Le trophée n'est jamais conservé définitivement.

15. TITRE

Le premier de chaque catégorie reçoit le titre Champion ARB de la catégorie.

Si c'est un pilote hors ARB en 1er position il gardera sa coupe de 1er mais nous rajouterons sur la coupe du pilote affilié à l'ARB même classé en 2ème position ou plus loin, Champion ARB 20xx catégorie...etc.

Les titres romands et cantonaux sont décernés lors de la finale ARB.

16. RECOMPENSES

Selon une décision prise lors de la l'AG de 2007 il sera toujours fait une remise des prix partielle lors de chaque course du CR mais uniquement pour les 8 finalistes de toutes les catégories.

Une médaille sera distribuée lors de la finale D/C/B pour tous les pilotes de la catégorie Boys 7 et-/Girls 8 et- à Boys 12-13 ans/Girls 13- 14 ans.

A la finale, le comité ARB prévoit une coupe, pour les huit premiers du classement général de chaque catégorie.

17. DIPLÔME

Un diplôme est remis officiellement lors de l'assemblée générale de l'ARB aux trois premiers de chaque catégorie, réservé aux pilotes des clubs ARB

18. CONTESTATIONS

Pendant les courses, seul le trackmanager prend les décisions qui s'imposent. Pour ce qui est extérieur à la course, c'est le comité de l'ARB, qui peut être réuni à chaque course selon demande au président, qui statue. En dernier recours c'est le président qui prend la décision définitive et qui sera sans appel. Des éventuelles contestations sont à transmettre par un responsable de club au bureau de course. **Les pilotes et leurs parents sont interdits d'accès au bureau de course.**

19. AIDE DES PARENTS

Les parents ou les représentants d'un pilote ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'au départ ou de les aider lors du départ.

20. SANCTIONS

En cas de non-respect d'un pilote envers les officiels, le règlement ou même d'un autre concurrent.

Des sanctions pourront avoir lieu conformément au règlement UCI et pourra entraîner jusqu'à la disqualification du pilote il pourra en être de même pour les accompagnants du pilote.

21. DISPOSITION FINALE

Pour toutes dispositions non prévues dans le règlement particulier de l'ARB c'est le règlement UCI qui prévaut.

Le comité l'Association Romande de Bicross

Remis à jour 17.02.2017.

Annexes

- Notes explicatives relatives au nouveau règlement de courses.
- Mode d'emploi transpondeur.
- Horaires
- Tableau des catégories.
- Cahier de charges – Organisation des course.